

Aménagement numérique : du cuivre à la fibre

Face à l'explosion des besoins numériques, le réseau cuivre est aujourd'hui obsolète et sera définitivement coupé en 2030. Les entreprises et particuliers peuvent désormais accéder au très haut débit grâce au raccordement à la fibre. On vous explique comment.

Pour répondre aux besoins croissants en connectivité liés au développement des usages numériques, l'agglomération investit dans le très haut débit via un vaste chantier de raccordement à la fibre. Le réseau cuivre sera définitivement coupé en 2030 sur tout le territoire. D'ici là, les particuliers et entreprises peuvent d'ores et déjà, et de manière relativement simple, se raccorder à la fibre.

Comment se raccorder à la fibre ?

L'aménagement numérique et l'accès à des réseaux internet et mobile performants sont des arguments essentiels pour développer l'attractivité d'un territoire. Dans cette optique, le remplacement du réseau cuivre par la fibre sera terminé en 2030.

Vous êtes un particulier ou une entreprise et désirez accéder au très haut débit ? On vous explique comment faire.

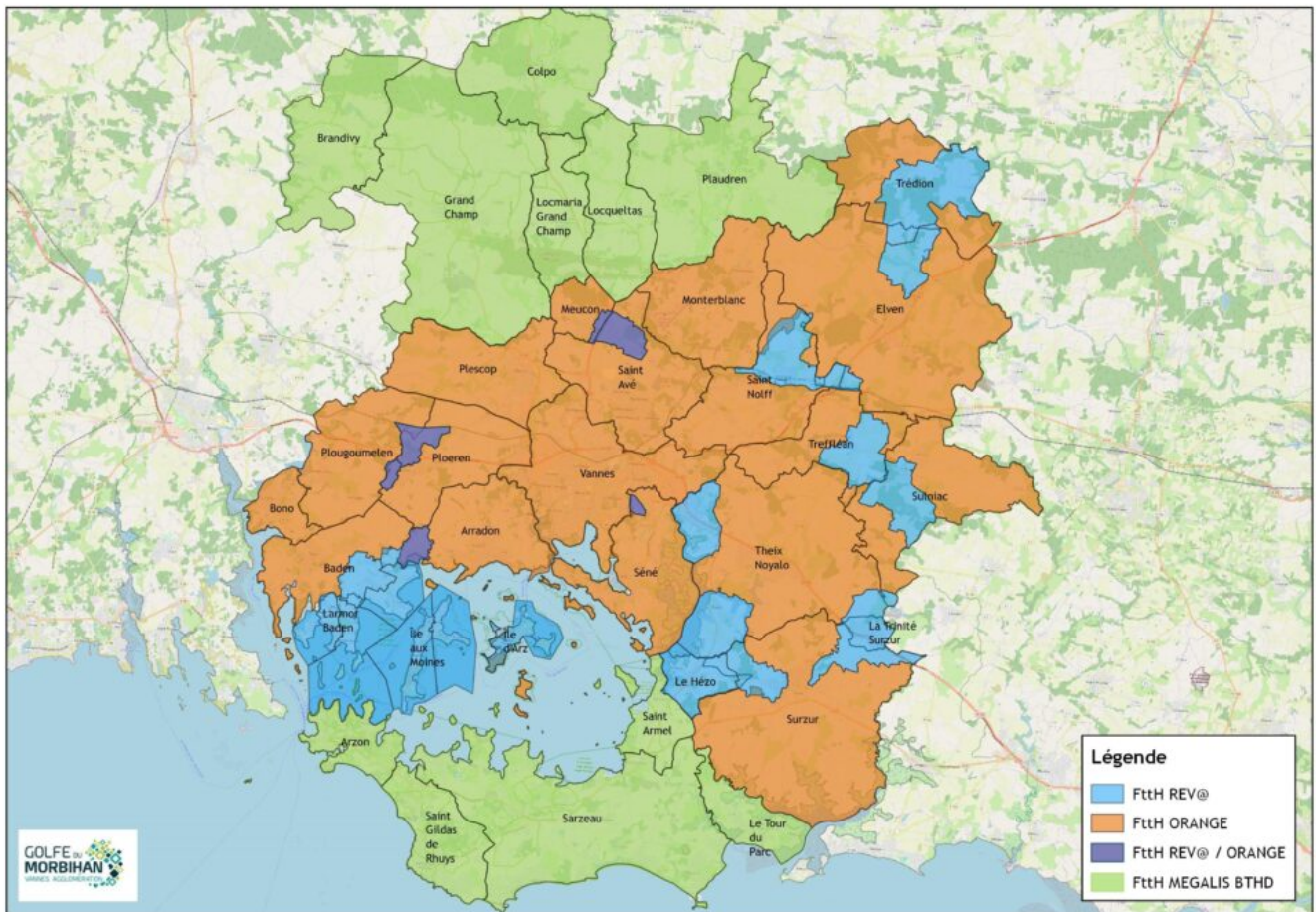
Pour les particuliers

Le changement intervient au niveau de la formule d'abonnement contractée auprès d'un fournisseur d'accès téléphonie et internet. Si vous êtes toujours raccordé au réseau cuivre, appelez votre opérateur commercial et demandez-lui un abonnement fibre optique.

Si vous souhaitez changer d'opérateur commercial :

- Vérifiez votre éligibilité à la fibre (sur le site de l'opérateur souhaité ou sur le site de l'ARCEP)
- Contactez un opérateur choisit et souscrire à votre abonnement fibre optique
- Prenez rendez-vous pour votre raccordement (pour bien préparer votre rendez-vous, vous pouvez télécharger cette [checklist](#))

Si vous construisez un nouveau logement, contactez l'opérateur d'infrastructure qui opère dans votre secteur, de préférence dès l'obtention du permis de construire. Vous devrez prendre en charge la réalisation du réseau optique depuis l'intérieur du domaine privé jusqu'au point de raccordement.



■ Pour le réseau REV@ de l'agglomération

- www.reva-numerique.fr/la-fibre-pour-les-particuliers
- www.reva-numerique.fr/nous-contacter

■ Pour le réseau Bretagne Très Haut Débit de la région

- www.megalis.bretagne.bzh
- www.megalis.bretagne.bzh/foire-aux-questions

■ Pour le réseau d'Orange

- reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre
- reseaux.orange.fr/nos-reseaux/modernisation-des-reseaux/travaux-et-raccordements

Pour les entreprises

L'ensemble des parcs d'activités du territoire de l'agglomération est éligible à la fibre optique. En fonction des territoires, plusieurs intervenants peuvent répondre aux besoins des entreprises :

Le réseau REV@

L'agglomération a investi plus de 13 M€ pour le développement du réseau REV@ particulièrement destiné aux entreprises. Ce réseau très haut débit a été déployé sur tous les parcs d'activités du territoire. En 2024, près de 800 entreprises et plus de 550 sites publics sont raccordés à la fibre via le

réseau REV@.

Les entreprises peuvent demander un abonnement sur la fibre auprès d'une trentaine d'opérateurs commerciaux à retrouver sur www.reva-numerique.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs.

Le réseau THD Bretagne (Mégalis)

Sur les communes situées dans les secteurs*, Mégalis déploie jusqu'en 2026 la fibre optique pour tous. Toutes les entreprises pourront alors bénéficier des offres fibres optiques déjà proposées sur le reste de l'agglomération.

Plus d'infos sur www.megalibretagne.bzh/solution-de-connectivite-pour-les-entreprises



En attendant la fibre

Deux technologies sont disponibles pour patienter jusqu'à l'arrivée de la fibre optique :

- La 4G / 5G Fixe : les opérateurs de téléphonie Bouygues, SFR et Orange proposent des services

permettant une desserte Internet de domicile via leur réseau de téléphonie mobile 4G. Ces services peuvent être proposés dès lors que le domicile est éligible à la 4G / 5G.

• Le satellite : tout bâtiment est éligible au service de desserte Internet par satellite. Pour le raccordement, des aides sont proposées par l'État.

Pour bénéficier d'une aide de l'État : [Avec Cohésion Numérique des Territoires, profitez d'une aide à l'installation du haut débit www.economie.gouv.fr](#)

Pour aller plus loin

Du cuivre à la fibre

La fermeture du réseau cuivre impose le passage à la fibre à 100 %. Les premières communes concernées sont l'île-aux-Moines, l'île d'Arz, La Trinité-Surzur et Le Hézo pour lesquelles les services sur le réseau cuivre ont été arrêtés fin janvier 2025. La fermeture est progressivement programmée pour les autres communes :

- Commune de Séné : fin des services cuivre début 2026,
- Communes d'Arradon, de Ploeren, de Saint-Nolff, de Sulniac, de Theix-Noyal et de Treffléan : fin des services cuivre début 2027,
- Commune d'Elven, de Plescop, de Saint-Avé et de Trédion : fin des services cuivre début 2028,
- La fin des services cuivre pour les autres communes n'est pas encore fixée.

Les dates de fermeture peuvent évoluer en fonction des validations du régulateur des télécoms (l'ARCEP). A horizon 2030, tous les accès au réseau du cuivre seront définitivement coupés pour les 34 communes de l'agglomération. Ils seront remplacés par des connexions plus rapides, plus efficaces et plus adaptées aux besoins actuels. Après chaque fermeture des services, le réseau cuivre sera progressivement démonté.

Informations complémentaires

Liens utiles

www.reva-numerique.fr (www.reva-numerique.fr) www.megalis.bretagne.bzh (www.megalis.bretagne.bzh)
cartefibre.arcep.fr (cartefibre.arcep.fr)